
L'épreuve orale

Vous allez prochainement vous présenter à l'oral de l'Épreuve Anticipée de Français. Ce moment sera l'occasion pour vous de montrer que vous avez acquis des connaissances dans le champ de l'étude littéraire et dans le champ de l'étude grammaticale. Ce sera également l'occasion de montrer que vous avez acquis des compétences d'expression, de communication et que vous vous êtes approprié personnellement les textes que vous avez lus seul ou avec votre professeur.

Critères de notation :

L'épreuve est notée sur **20 points** et selon la répartition suivante :

Première partie de l'épreuve orale	
Lecture à voix haute	2 points
Explication linéaire du texte	8 points
Question de grammaire	2 points
Seconde partie de l'épreuve orale	
Présentation d'une œuvre et entretien	8 points

Les différentes étapes de l'oral :

L'examineur vous remet un bulletin de passage sur lequel figurent les informations sur l'extrait qui fera l'objet de votre explication linéaire, ainsi que l'intitulé de la question de grammaire.

Le texte sera choisi parmi l'un des 16 textes de votre récapitulatif (si vous êtes un candidat de la série générale) ou des 12 textes de votre récapitulatif (si vous êtes un candidat de la série technologique).

Assurez-vous que vous avez bien identifié l'extrait à expliquer, ainsi que la phrase sur laquelle porte la question de grammaire. Si vous avez des éclaircissements à demander, c'est au moment de la remise de ce bulletin que vous devez le faire.

La préparation dure **30 minutes**.

La première partie de l'épreuve orale dure **12 minutes**. Il s'agit pour vous de :

- situer brièvement le passage que vous allez expliquer.
- le lire à haute voix avec expressivité pour que votre jury puisse s'assurer que vous vous l'êtes approprié.
- proposer une explication linéaire de ce texte. L'explication linéaire suit le fil du texte, sans nécessairement se dérouler mot à mot, ni même ligne à ligne. Votre explication doit permettre à l'examineur de vérifier que vous avez compris le texte et que vous êtes en capacité d'en

- proposer une interprétation. N'hésitez pas à expliciter certaines transitions pour rendre votre explication fluide. Pensez à mobiliser les connaissances littéraires acquises au cours de l'année.
- répondre à la question de grammaire.

La seconde partie de l'épreuve orale dure 8 minutes.

Il n'est pas interdit que le texte sur lequel vous aurez mené une lecture linéaire, lors de la première partie de l'épreuve, soit extrait de l'œuvre que vous aurez choisie pour votre entretien.

Vous commencerez par présenter rapidement l'œuvre que vous avez choisie et les raisons de votre choix. Ne soyez pas surpris si l'examineur interrompt une présentation qui serait trop longue : celui-ci doit évaluer votre aptitude au dialogue et, par conséquent, l'essentiel de ce second temps de l'épreuve doit bien être un entretien. C'est à partir de votre expérience de lecteur que votre jury pourra engager la discussion. On attend donc de votre part un engagement personnel dans la lecture de l'œuvre et dans la présentation de ce qu'elle vous a apporté.

Les documents à présenter et le matériel à avoir avec soi :

À votre arrivée, vous présenterez au jury :

- votre convocation et une pièce d'identité en cours de validité ;
- votre récapitulatif personnel ;
- une photocopie de chaque extrait figurant sur ce récapitulatif, sans annotation. Les manuels ne sont pas autorisés ;
- l'œuvre que vous avez choisie pour votre entretien.

Vous aurez besoin pour travailler :

- du nécessaire pour écrire ;
- d'une montre.

En revanche, il est interdit d'avoir avec vous :

- d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus ;
- du papier personnel (le brouillon vous sera fourni au début de l'épreuve).
- un téléphone portable, une montre connectée...